

PROJET de COMPTE RENDU DU CONSEIL DE QUARTIER LOZÈRE

Lundi 5 décembre 2016

Maison de quartier Jacques Audiberti

32 Présents dont :

Mme ANDERNACH, Mme Isabelle BARREAU, M. Claude BARROIS, M. René BILLARD, M. Jean BRUDIEUX, Mme Colette CHERUBIN, M. Michel CHOCHON, Mme Anne-Marie DESCHAMPS, M. Roger DESENFANT, M. Daniel DRONIOU, M. René ENFER, M. Dominique ESCARON, M. Denis FACQUEUR, M. Philippe GABILLOT, M. Jacques GARANDEL, M. Marc GINGOLD, M. Jean-Claude GADEAU, M. Ernest JEDAR, M. LAPORTE, M. Guy LAURENT, Mme Élisabeth LAVINET, M. Pierre LOUVET, M. Hervé MARTIN, Mme Jacqueline MARTINEZ-DURAND, Mme Christine MAUPAS, Mme Marie-Claire MÉRY, Mme Charlotte RICHARD, M. Jacques SALAUN, Mme Nathalie SOHN-CARFANTAN, Mme Sandrine VÉTU,

Excusés : Jacques ESCARON,

Élus :

M. Guillaume CARISTAN, adjoint au maire délégué à la démocratie locale, à la vie des quartiers, à la jeunesse, aux nouvelles technologies, aux fêtes et manifestations, et en charge du quartier Lozère.

M. Gilles CORDIER, conseiller municipal chargé de la circulation et du stationnement,

M. André BIASI, conseiller municipal chargé de l'accueil des nouveaux Palaisiens,

Services municipaux :

M. Sébastien MASSON, Service Vie locale,

M. Ronan PHILIPPOT, Chargé de mission espace public,

Président de séance : M. Jacques GARANDEL,

Secrétaire de séance : M. Sébastien MASSON, Service Vie locale.

INTRODUCTION - Ouverture de la réunion par M. Guillaume CARISTAN, adjoint chargé du quartier Le Plateau.

M. CARISTAN rappelle que le forum annuel des conseils de quartier du 26 novembre 2016 avait pour objectif d'instaurer un dialogue entre les membres des conseils de quartier afin de s'inspirer de bonnes pratiques et rendre leurs travaux plus efficaces. L'outil des balades urbaines qui a été présenté, a pour vocation de changer du format de réunion habituel en se rendant sur le terrain avec les élus et les services. Les balades urbaines peuvent se décliner en diagnostic ou en découverte de Palaiseau pour les nouveaux Palaisiens.

La Journée citoyenne a également été présentée au forum. Le concept tient dans la réalisation d'un projet collectif par les habitants d'une ville accompagnés par les élus et les services. La journée citoyenne renforce le lien social entre les habitants d'une ville et peut sensibiliser le public à certaines problématiques de la commune. La journée citoyenne fait l'objet d'une journée nationale suivie par plus de 600 villes.

Une présentation plus détaillée de ces outils sera proposée à l'occasion du prochain conseil de quartier.

M. CARISTAN remarque que les conseils de quartier de Palaiseau sont de plus en plus fréquentés, signe du succès de cette instance participative. En conséquence, les réunions de conseil de quartier ont tendance à durer de plus en plus longtemps, et ont certaines fois terminé après minuit. Ce nombre croissant de participants implique la nécessité de convenir d'un ordre du jour réaliste pour le format des

réunions et d'un temps réservé aux questions diverses d'au moins 30 minutes afin que chacun puisse prendre la parole sur des sujets du quotidien. Il est indispensable de terminer les réunions à 23h, par respect pour les agents municipaux présents au conseil de quartier et afin que les participants puissent assister à la réunion jusqu'à son terme. Ainsi, les éventuels sujets qui ne pourraient être traités dans le temps imparti seront reportés à un conseil de quartier ultérieur. Par ailleurs, les questions diverses peuvent également être adressées au service Vie Locale directement par courriel. Ce principe de fonctionnement a été débattu lors du Forum des conseils de quartier et a suscité l'adhésion des participants.

Mme MAUPAS conteste ce principe de report qu'elle considère comme une censure et rappelle que, selon la Charte des conseils de quartiers, le nombre de 4 réunions par an des conseils de quartier est un minimum. Elle propose donc de réunir plus souvent les conseils de quartier. M. CARISTAN rappelle, comme cela a été dit lors du Forum des Conseils de quartiers, que si cela est nécessaire il n'y a aucun obstacle à réunir plus de 4 fois par an le conseil de quartier. Cela a d'ailleurs été le cas l'année lors de l'année écoulée.

Désignation / élection du (de la) président(e) de séance.

M. Jacques GARANDEL est président de séance.

Validation du Compte rendu de la séance du 3 octobre 2016.

Mme MÉRY apporte une précision sur la demande de sécurisation des piétons et des cyclistes dans la rue Charles Gounod. M. GABILLOT souhaite voir apparaître une information sur le déploiement des compteurs Linky et rappelle que l'Allemagne les a refusés. Il rapporte que des incendies de compteurs Linky se sont produits au Saskatchewan (Canada).

Le compte-rendu est validé.

1. Points spéciaux – Actualités :

Sur demande de plusieurs membres du conseil de quartier, M. CARISTAN aborde le sujet de la Poste de Lozère : en raison d'un problème d'effectif, la Poste avait annoncé que le bureau de Lozère serait fermé de la fin du mois de novembre jusqu'au 2 janvier 2017, ce qui ne correspond pas à l'accord passé entre la Ville de Palaiseau et la Directrice régionale, qui avait accepté de ne le fermer que pendant les périodes de vacances. Suite à une intervention de M. le Maire auprès de la Direction régionale de La Poste, qui a rappelé que le bureau de Lozère ne doit pas être une variable d'ajustement, le bureau restera ouvert jusqu'au 24 décembre.

Mme VÉTU ajoute que les habitants de Lozère sont de toute façon obligés de se rendre à la Poste du centre de Palaiseau pour tout ce qui est des courriers recommandés ou des colis, et demande que ces objets soient déposés au bureau de Lozère.

Selon M. GINGOLD, il est possible par internet de demander leur transfert mais qu'à la Poste d'Igny ou d'Orsay. M. CARISTAN va reprendre contact avec La Poste pour évoquer ces problèmes. Il fait remarquer qu'il n'y a plus de fermetures intempestives comme autrefois que la municipalité reste vigilante, notamment pendant les périodes de vacances.

a) Suites du déploiement des zones 30

Le quartier est pilote pour la Direction Nationale de la Circulation et de la Sécurité Routière.

M. PHILIPPOT rappelle la tenue d'une réunion de concertation avec la commission « circulation » du conseil de quartier le 18 octobre, et que 2 réunions publiques auront lieu le 8 décembre 2016 et le 5 janvier 2017 concernant plus particulièrement certaines rues. Les travaux d'aménagement débuteront fin janvier 2017. Techniquement les aménagements se déclineront comme suit :

- 21 portes seront matérialisées par des panneaux « Quartier 30 » avec un marquage au sol. Le mot « quartier » est préféré à « zone » pour une meilleure identification dans les esprits. La priorité à droite sera la règle avec des pastilles surélevées (franchissables) aux carrefours sensibles. 21 pastilles surélevées seront posées.
- 10 aménagements de double-sens cyclables pour des rues en sens interdit.

- 4 aménagements de zones de rencontre pour des rues sans trottoirs (la vitesse y est limitée à 20 km/h et la priorité est donnée aux piétons).
- La rue Ch. Gounod (dans sa portion sans trottoirs) et la rue du Chemin de la Vauve : limitation de la vitesse à 20 km/h et aménagement d'une bande protégée piétons-cyclistes dans le sens montant.
- 2,3 km de « Chaucidou » (chaussée pour la circulation douce) pour relier les gares RER de Palaiseau-Villebon et de Lozère : chaussée à voie centrale banalisée avec une voie cyclable de chaque côté.
- 5 radars pédagogiques.
- Un nouveau plan de stationnement pour 13 rues.

Mme VÉTU rappelle que la commission a émis un désaccord pour les contre-sens cyclables, considérés comme dangereux.

M. CARISTAN assure que le projet prévoit que l'avenue d'Orsay passe en limitation à 30 km/h.

M. DRONIOU demande qui paie l'amende d'une infraction commise par un chauffeur de bus. M. CORDIER répond que c'est l'auteur pris sur le fait (relever le numéro sur la coquille à l'arrière du bus).

M. CORDIER précise que les 2 réunions publiques permettront de revoir à la marge, certaines propositions. Un bilan sera fait après mise en œuvre du dispositif et des modifications pourront être apportées si des dysfonctionnements sont constatés. M. CORDIER informe qu'une réunion sur les circulations douces aura lieu en début d'année 2017.

Au sujet de la circulation, des participants proposent :

- la pose d'un feu de traversée « intelligent » à la sortie du tunnel sous la voie du RER rue Charles Péguy, pour réduire le temps d'attente.
- de repeindre les bordures des trottoirs des rues Ch. Péguy, L. Bourgeois, des Prés interdisant de stationner.
- la pose d'un radar pédagogique au niveau du stade Jesse Owens. À cette demande, M. CORDIER répond que les services essaient de faire tourner ces 3 radars sur l'ensemble de la ville en attendant de réceptionner une commande de radars qui seront posés principalement aux abords des écoles.

Un participant observe le non respect fréquent des règles de circulation par les cyclistes.

Les panneaux stop ne seront pas supprimés aux carrefours accidentogènes ou sans visibilité.

L'avenue du Général Leclerc restera limitée à 50 km/h sauf les portions à 30 km/h.

Une étude sur le stationnement autour des 3 gares de Palaiseau est menée à part.

b) Statuts des voies du Plateau après travaux

M. CARISTAN explique que les voies du Plateau, qui appartenaient à la ville, sont actuellement en phase transitoire : déclassées du domaine public, elles ont été cédées à l'EPAPS qui finalise les travaux avant de rétrocéder ces voies à la commune. Mme MÉRY demande que le fléchage vers le chemin du Rocher de la Vauve soit rétabli dans le quartier de Polytechnique (les panneaux sont retournés et pas visibles).

c) Réflexion sur la création d'un cheminement piétonnier au sud du gymnase Jesse Owens

M. DRONIOU présente une proposition d'aménagement d'un cheminement piétonnier allant de l'avenue du Général Leclerc (au fond du parking du stade Owens) jusqu'au chemin d'exploitation au niveau du Moulin de la Planche. Le chemin en terre de 6 m de large et de 2 ha environ appartient à la ville. M. DRONIOU et M. CHOCHON ont fait une reconnaissance à pied du trajet. M. CHOCHON explique que cette liaison faciliterait l'accès entre l'avenue du Général Leclerc et le lycée Poincaré. Selon lui, cet aménagement nécessiterait peu de travaux. L'accès public à cette zone verte semblerait attractif pour Palaiseau, en continuité naturelle avec l'Espace Naturel Sensible (ENS) des bords de l'Yvette. M. CARISTAN précise que cette proposition intéressante a été transmise au service du Développement urbain pour étude. Des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sont prévues dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme (liaison douce dans ce cas). Mme VÉTU demande la praticabilité de ce type de cheminement pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. M. CHOCHON répond que c'est certainement impossible avec une pente variant de 30 à 45°.

d) Sécurisation du parc de la rue des Prés (des bords de l'Yvette)

M. CARISTAN informe que des filets de protection des bords de l'Yvette pourront être installés en attendant la remise en état des barrières en 2017.

e) Point sur l'hydrologie du Plateau.

Palaiseau est concerné par deux bassins versants :

La vallée de l'Yvette avec le SIAHVVY (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Yvette) comme structure gestionnaire, la vallée de la Bièvre avec le SIAVB (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Bièvre) comme structure gestionnaire. Le Plateau présente également une singularité en matière de gestion des eaux avec la présence de rigoles créées artificiellement pour drainer et assainir les terres du plateau et acheminer à l'époque l'eau vers les bassins du château de Versailles. Ces infrastructures sont gérées par le SYB (Syndicat de l'Yvette et de la Bièvre).

Chaque structure a en charge la gestion des eaux pluviales, en lien avec les communes concernées. L'EPAPS mène une étude globale de gestion des eaux du Plateau de Saclay.

Des contraintes réglementaires ont été définies pour la gestion des eaux pluviales et notamment liées à la loi sur la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (loi GEMAPI). Le débit de fuite maximum défini par le SIAHVVY pour les eaux de ruissellement est de 1,2l/sec/ha (les prescriptions de la ville fixées par le PLU sont de 0,7l/sec/ha). Celui du SIAVB est de 0,7l/sec/ha. Le PLU impose des bassins de rétention à la parcelle selon ces normes. Ces dernières sont appliquées strictement pour toute nouvelle construction. C'est notamment le cas de la ZAC de l'École Polytechnique (« X ») qui a fait l'objet d'une autorisation réglementaire en application de la loi sur l'eau.

Lors des épisodes d'inondations en mai-juin 2016, il y a eu très peu de débordements de la Bièvre, bassin versant des aménagements créés sur la ZAC X. D'autres facteurs sont également pris en compte, notamment la perméabilité des sols et les qualités écologiques et faunistiques des milieux humides ; ils ont été également validés dans le cadre du dossier de loi sur l'eau avec des compensations environnementales.

La rigole de Corbeville et la rigole des Granges sont interrompues par des infrastructures (respectivement N118 et A126). Des études sont engagées pour leur rétablissement.

M. GABILLOT explique qu'en 1880, les agriculteurs ont placé des drains sur tout le plateau pour entraîner l'eau vers les rigoles. M. BRUDIEUX demande qui vérifie la conformité des bassins. M. CARISTAN répond que ce sont les autorités qui signent les permis de construire. Un participant déclare que les communes ne disposent souvent pas des personnes ayant la compétence nécessaire pour ces contrôles. M. GABILLOT demande qui a demandé le délestage de 2 m³/sec de l'Yvette qui a aggravé l'inondation. M. CARISTAN répond que la commune attend toujours la réponse du SIAVHY.

Un participant pose la question de la qualité de l'eau des rivières. M. CARISTAN répond que ces informations sont publiées par les syndicats de rivière et que le Conseil municipal en débat une fois par an. Ce participant propose qu'une synthèse en soit présentée au conseil de quartier.

2. Point sur les travaux des commissions :

a) Commission Interquartiers Investissement du 10/10/2016.

M. CARISTAN présente les 3 projets retenus pour l'année 2016 par la commission Investissements qui s'est réunie et finalisé ses travaux pour cette année le 10 octobre 2016.

- Cheminement piéton dans le square du Pileu :

Matérialisation d'un parcours emprunté par les promeneurs,

- ✓ Entre la rue des Billancourtois / rue du Square du Pileu et la rue du Lac / rue du Square du Pileu,
- ✓ Revêtement en stabilisé et bordures en grès sur les nez de marche,
- ✓ Bordures en grès sur les deux rives du cheminement,
- ✓ Bordures en bois de type rampe disposées en fractionnement,
- ✓ Le chiffrage de cet aménagement s'élève à 39 250 € TTC.

- Plantation d'herbes aromatiques en libre service :

Des jardinières de plantes aromatiques seront réparties à titre expérimental dans chacun des quartiers et seront à disposition des habitants. La commission a accepté de confier les choix des plantes aromatiques et des emplacements aux services techniques. Une communication pédagogique par panneaux est à prévoir, afin d'informer les habitants sur les plantes aromatiques comestibles, leur usage, et sur la possibilité de se servir. Pour le quartier de Lozère, ces herbes aromatiques seront implantées en face de la gare.

- Plaques patrimoniales :

Poursuite du projet impulsé en 2015.

b) Commission Dénomination des rues du 17/10/2016.

Quatre nouvelles voies et places nées avec l'aménagement en cours du Plateau attendent d'être nommées. Un appel à participation des Palaisiens a été lancé de juin à septembre via le site de la Ville et le Palaiseau Mag'. Les suggestions devaient avoir un lien avec les sciences ou le territoire.

42 propositions de dénomination ont été présentées à la commission réunie le 17 octobre 2016, ouverte au Conseil Consultatif de la Jeunesse (C.C.J.). Une sélection de 11 propositions sur les 42 sera soumise au vote du conseil municipal.

M. CARISTAN précise que d'autres voies feront l'objet de dénomination.

3. Questions diverses.

- M. CARISTAN annonce la réparation de la clôture de l'école Jean Macé suite au signalement du conseil de quartier.
- À la demande du conseil de quartier de prendre connaissance des critères d'attribution du fond d'aide d'extrême urgence débloqué par la Préfecture de l'Essonne aux familles sinistrées par les inondations de 2016, M. CARISTAN répond que l'État via la Préfecture, qui en est le seul gestionnaire, n'a pas souhaité communiquer ces critères à la Ville.
- M. CARISTAN informe de la remise en état des barrières empêchant le franchissement des 2 passerelles sur l'Yvette. Il ajoute que la commune de Villebon a commandé une nouvelle passerelle en aluminium en lieu et place de celle située la plus en aval (en face du chemin menant à la mairie de Villebon). Les travaux seront réalisés avant la fin de l'année, Villebon devant confirmer la date précise des interventions. Une convention financière doit être élaborée et passée lors d'un prochain Conseil municipal pour acter le partage financier de cette opération, il faudra prévoir au budget 2017 une enveloppe de 30 000 €. La ville de Villebon souhaite également que nous convenions d'un cadre d'entretien et de maintenance des passerelles communes à travers une convention à définir (il y en aura 3 avec celle qui sera reposée. Les 2 autres sont situées au niveau du parking Cyprien Muret et la dernière au bout du chemin du Grimpré). M. CHOCHON estime que les embases des passerelles actuelles sont précaires et en mauvais état. M. BRUDIEUX évoque, en bas de la rue Poincaré, le chemin piétonnier qui mène au stade d'Orsay, aménagé sur la berge de l'Yvette. Il a rencontré M. SFERRAZZA le 9 février 2016 et lui a transmis les documents qu'il avait déjà donnés à la précédente municipalité (pose de rondins pour empêcher le stationnement des voitures sur la berge). Après une démarche avec la ville d'Orsay et le SIAHVY pour que les piétons puissent marcher en toute sécurité entre ces rondins et l'Yvette, M. SFERRAZZA lui a répondu qu'il était possible de budgéter cet aménagement en 2017. Mme ANDERNACH signale que des véhicules du SIAHVY circulent sur les cheminements piétons, contournant la barrière. Le chemin est abîmé par le passage de ces véhicules.
- M. BRUDIEUX évoque de nouveau la surélévation du tablier du pont « des deux gares » en bas de la rue de l'Yvette, qui empêche l'écoulement de l'Yvette en crue. Il fait état de sa rencontre avec M. POULAIN le 4 juillet 2016 à qui il a transmis les études du SIAHVY. M. GABILLOT a relevé lors des inondations un niveau d'eau de 1,10 m au-dessus du tablier du pont. Il considère qu'à cet endroit, la section canalisée plus étroite de la rivière, avec un méandre, ralentit l'évacuation de l'eau. M. CARISTAN répond que l'étude SAFEGE sur la modélisation de l'Yvette est toujours en cours et qu'un zoom sera réalisé sur ce pont. Il n'y a pour le moment pas d'éléments nouveaux sur un projet de surélévation.

- Mme VÉTU rappelle son souhait d'un retour par le SIAHVY sur l'analyse des causes des récentes inondations. Elle demande le nettoyage de l'Yvette (objets et vase). M. CARISTAN rappelle que le SIAHVY travaille sur la rénovation du dispositif d'alerte des élus et des riverains, sur l'absorption des eaux de pluie, sur une modélisation du cours d'eau, sur la rénovation des infrastructures devenues obsolètes (par exemple des capteurs défaillants) et sur des nouveaux bassins ou autres. Selon Mme VÉTU, le bassin de Saulx-les-Chartreux serait plein à 80%. Mme MAUPAS indique que, 6 mois après, l'association ARDY (Association des Riverains De l'Yvette) n'a pas de retour du SIAHVY et s'en étonne. M. BRUDIEUX demande si le Plan Communal de Sauvegarde a évolué depuis les inondations. M. CARISTAN répond que ce plan est consultable en mairie. Mme MAUPAS souhaite qu'il figure sur le site de la ville.
- Mme MARTINEZ signale de nouveaux trous de voirie dans le boulevard Nicolas Samson en montant vers la gare de Villebon. M. CHOCHON évoque un problème de visibilité au débouché de la rue de la Vallée sur le boulevard de Palaiseau (murs de chaque côté).
- Mme MÉRY demande où sont passés les logements qui étaient prévus à la place du centre de maintenance.

4. **Proposition d'ordre du jour du prochain conseil de quartier.**

- Information sur la nouvelle carte scolaire.
- Information sur les travaux de voirie prévus pour l'année 2017.
- Circulation autour du collège Ch. Péguy.
- L'accueil du public par le Bureau de Poste de Lozère
- Information du SIAHVY sur les causes des inondations et les suites données.
- Présentation de la Journée citoyenne